



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Précisions sur la nature des surfaces d'artificialisation des sols

Question écrite n° 10503

Texte de la question

M. Philippe Ballard attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur des dispositions de la loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux. Il l'interroge sur deux points précis concernant les obligations applicables aux collectivités locales : si les surfaces consommées par l'extension d'un centre d'enfouissement de déchets sont comptabilisées dans l'enveloppe « ZAN » (zéro artificialisation nette) du territoire de la collectivité sur laquelle le foncier est assis, d'une part ; s'agissant des surfaces végétalisées, si la loi prévoit qu'elles soient considérées comme artificialisées, d'autre part.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Ballard](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10503

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Transition écologique et cohésion des territoires

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juillet 2023](#), page 6990

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)